

## Conditions de fait 2006

Accès  
B2

### ○ Conditions statutaires

- Etre au 7<sup>ème</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade
- Avoir plus de 5 ans de services au 31 décembre 2006

### ○ Promouvables statutaires : **270**

↳ ( 197 SA ; 73 CTP)

### ○ Promotions de fait : **101 soit 37,4%**

↳ (74 Sa ; 27 CTP)

### ○ Conditions de fait 2006 =

	CTP	SA
<b>Retraitables</b> : au moins 59 ans et 9 ans d'ancienneté	0	3
<b>Ancienneté</b> : 73% des promouvables de fait		
- SA au moins au 10 <sup>ème</sup> échelon avec 9 ans d'ancienneté en B		52
- CTP au moins au 10 <sup>ème</sup> échelon avec 12 ans d'ancienneté	19	
Sous-total	19	55
<b>Choix</b> : 27% des promouvables de fait		
9 ans d'ancienneté minimum et		
- SA au moins au 8 <sup>ème</sup> échelon		19
- CTP au moins au 9 <sup>ème</sup> échelon	8	
total	27	74